



Centre de formation et auto-école EVENT DRIVE REUNION

En 2019, le premier auto-école du sud de l'île de la Réunion a été créé au 16 Rue Bory Saint-Vincent 97410 à Saint-Pierre, l'aventure continue en 2021, création du deuxième auto-école à l'ouest de l'île au 424 chemin de ligne 97422 à la Saline les Hauts grâce à M. Benedict RACINE.

Le permis B permet de conduire des voitures dont le poids en charge est inférieur à 3,5 tonnes, et qui ne peuvent transporter plus de 8 passagers. Son obtention est soumise à des conditions d'âge, de formation et de réussite à un examen composé du code et d'une épreuve de conduite.

Nous vous proposons le Permis B en formation traditionnelle (avoir 18 ans), accompagnée (dès 15 ans) ou en supervisée (+ de 18 ans)

Les compétences:

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Pour passer le Code: l'épreuve théorique générale:

- avoir un numéro NEPH c'est un numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé qui vous est transmis lors de votre inscription
- avoir minimum 15 ans
- avoir sa convocation et une pièce d'identité

Pour réussir le Code de la route: il faut répondre à 40 questions à choix multiples et avoir 35 ou plus de réponses justes (soit 5 erreurs maximum). Une réponse juste est considérée si toutes les propositions sont exactes, vous pouvez passer le nombre de fois que possible après l'obtention de cet examen il sera valide pour 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique,

Pour passer le Permis: l'épreuve pratique:

- avoir un numéro NEPH c'est un numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé qui vous est transmis lors de votre inscription
- avoir au moins 18 ans ou 17 ans et demi si vous suivez l'AAC
- avoir réussi l'examen du code
- avoir une pièce d'identité valide et son livret d'apprentissage

Pour réussir l'épreuve du Permis B: il faut avoir eu 20h de leçons de conduite obligatoire minimum, il faut réaliser 2 manœuvres différentes, réaliser un parcours, suivre un itinéraire, appliquer les règles du code de la route, répondre correctement aux questions vérifications intérieur/extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et sur les notions élémentaires de premiers secours. Il faut adapter votre conduite et faire preuve de courtoisie.

Avoir 20/31 au bilan des compétences noté sur une grille d'évaluation et ne pas commettre de faute éliminatoire.

L'épreuve dure 32 minutes, elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans



mettre en danger votre sécurité et celle des autres. L'épreuve est individuel elle est évaluée par un expert. En cas de réussite, le certificat d'examen vous sera délivré sous 48h/72h pour une validé de 4 mois maximum, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire. Nos locaux sont accessible aux personnes à mobilité réduite.